

# ***The 25 Hours VW Fun Cup***

***05, 06, 07 & 08 Juillet 2018***

**Dernière édition le 31/05/2018  
REGLEMENT PARTICULIER**

## **Chapitre I. Organisation.**

### **Article 1. Définition de l'épreuve.**

« The 25 Hours » a le statut d'épreuve nationale OPEN.  
L'épreuve est composée des séries et Championnats European VW Fun Cup, BGDC & 750MC (Uk), Westfield & Mazda Cup (NL) et VW Golf GTi Cup (Uk).

### **Article 2. Organisation.**

L'épreuve sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du code Sportif international de la FIA, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques spécifiques des séries composant l'épreuve, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats et/ou séries belges figurent à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com)

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

### **Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.**

3.1 Nom de l'épreuve :                    **«The 25 Hours VW Fun Cup»**

3.2 Autorité Sportive Nationale :                    Royal Automobile Club of Belgium  
RACB SPORT - Rue d'Arlon. 53.  
B.-1040. BRUXELLES. Belgique

Téléphone : 32(0)2/287.09.11 - Fax : 32(0)2/675.61.19

E mail :                    [sport@racb.com](mailto:sport@racb.com)

3.3 Organisateur : Kronos Events SA - Rue des Pieds d'Alouettes, 37  
B.- 5100 Naninne - Belgique

Téléphone : 32 (0)81/63.23.80 – Fax 32 (0)81/40.17.25

E mail :                    [races@kronosevents.be](mailto:races@kronosevents.be)

Au circuit : Téléphone : 32(0)87/64.67.91. (local 115)

3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au mardi 3 juillet 2018 à 18.00 heures :

Voir à Organisateur & Direction de course.

Nathalie Dambremé +32/ 494-51.70.88

Laurent Voogt +32/494-51.70.87

À partir du mercredi 06 juillet 2018

10.00 heures : Circuit de Spa-Francorchamps.

3.5 Date et lieu de l'épreuve : 05, 06, 07 & 08 juillet 2018  
Circuit de Spa-Francorchamps  
Route du Circuit 55 - 4970 Francorchamps

3.6 Circuit : Circuit de Spa-Francorchamps, 7003,93 m  
Sens de la course ; sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement : à rentrer auprès de l'organisateur  
Clôture et paiement des droits simples: mardi 3 juillet 2018 à 18h00.

3.8 Durée des courses : Suivant le timing en annexe.

Ce timing est informatif. Il fait partie du présent règlement, si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de l'épreuve.

3.9 Vérifications sportives : voir timing en annexe.  
Lieu : 1<sup>er</sup> étage bâtiment F1, Race Control. Local 115 et 127 (Licences).

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions de l'annexe L du Code Sportif Int 2018 émis par la FIA en ce qui concerne : leurs licences - le contrôle médical - le casque et les vêtements de protection. Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type FIA A, B ou C.

**Les licences d'un jour ne sont pas autorisées** sauf suivant les règles édictées par le RACB Sport. Il est donc indispensable que tous les participants soient en possession d'une licence valable délivrée par le RACB ou par leur ASN.

**Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.**

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence. Si vous êtes impliqué dans un incident, veuillez ne pas quitter le circuit sans autorisation des officiels de l'épreuve.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. [laurent@kronosevents.be](mailto:laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.10 Vérifications techniques : voir timing en annexe.

Lieu : Pit F1, box 1 & 2 et Boxes ou Paddocks en fonction des séries.

Pour les séries annexes, les prescriptions de sécurité applicables en Belgique seront d'application.

A savoir :

Equipements et Hans des pilotes homologués aux normes FIA.

Equipements des voitures (Sièges, ceintures, extincteur, réservoir à essence, ...)

Seules les dérogations à ces règles prévues par le Règlement sportif de la série seront d'application.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve. [laurent@kronosevents.be](mailto:laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.11 Tableau d'affichage officiel :Paddock F1, Local 115.

3.12 Briefings : Voir timing en annexe

**PREVOIR UN STYLO.**

Ils auront lieu dans la salle de conférence 1er étage, bâtiment F1 (132).

Le Briefing des 25 heures aura lieu à l'hôtel de l'Eau Rouge

3.13 Essence :

<b>REFUELING HOURS</b>		
<b>DATES</b>	<b>OPEN AT</b>	<b>CLOSE AT</b>
Jeudi 05/07 Donderdag 05/07 Thursday 05/07	<b>09H00</b>	<b>12H00</b>
Jeudi 05/07 Donderdag 05/07 Thursday 05/07	<b>13H45</b>	<b>18H00</b>
Vendredi 06/07 Vrijdag 06/07 Friday 06/07	<b>12H45</b>	<b>15H00</b>
Vendredi 06/07 Vrijdag 06/07 Friday 06/07	<b>18H00</b>	<b>21H00</b>
Samedi 07/07 Zaterdag 07/07 Saturday 07/07	<b>14H30</b>	-
Dimanche 08/07 Zondag 08/07 Sunday 08/07	-	<b>17H00</b>
<b>NO REFUELING DURING THE WARM UP</b>		

Toutes les courses : **Les concurrents doivent aller se fournir en carburant (essence ou diesel) à la pompe située dans l'enceinte du circuit ou selon leurs règlements des séries. Le transport de l'essence dans les paddocks devra se faire avec l'encadrement d'une personne équipée d'un extincteur. Les infractions seront pénalisées par le Collège des Commissaires Sportifs.**

**Sauf pour les VW Fun Cup qui devront suivre la note explicative de la procédure de ravitaillement, les concurrents ne sont pas autorisés à ravitailler devant leurs stands respectifs.**

**Une note du SRI sera remise aux concurrents lors des vérifications sportives, elle sera de stricte application sous peine de mise hors course.**

### 3.14 Parc fermé

Dans le préau sous le paddock Rouge. Pour les 25 heures VW Fun Cup, le parc fermé aura lieu dans la Pitlane F1 ou sur la piste.

### 3.15. Distribution des pneumatiques.

Il y aura un espace technique « Hankook », Paddock VW Fun Cup.

### 3.16 Voie des stands (Pitlane) :

Pour les courses annexes : elle sera définie lors du briefing.

La vitesse maximum autorisée dans la voie des stands est de **60 km/h et 50 Km/h en VW Fun Cup**. Chaque infraction sera sanctionnée par la direction de course.

En VW Fun Cup, le Kit de sécurité Pitlane 2018 est obligatoire.

### Pour les 25 Heures :

Les concurrents utiliseront les voies des stands F1 + Endurance (la grande pitlane). L'entrée se fera exclusivement par la Chicane (corde droite de la chicane du bus-stop, T19) et la sortie se fera exclusivement après le virage du Raidillon à hauteur du poste 7 en tenant sa droite. Il est interdit de franchir la ligne blanche délimitant la sortie des stands.

Dans la voie des stands, il est strictement interdit d'utiliser la marche arrière. Il est strictement interdit de fumer dans la voie des stands et dans les stands (box). Les enfants et les animaux sont strictement interdits sur la voie des stands. Les animaux doivent toujours être tenus en laisse dans l'ensemble de l'enceinte du circuit de Francorchamps.

En VW Fun Cup, il est strictement interdit pendant les entraînements et la course de :

Fermer la porte des stands côté pitlane sauf après abandon.

Ravitailer en carburant. La seule et unique zone de ravitaillement sera située aux pompes TOTAL dans le paddock. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 10.000€ et une mise hors course immédiate.

Rentrer la voiture en marche avant, toutes les VW Fun Cup devront avoir le nez de la voiture vers la Pitlane si elles se trouvent à l'intérieur des boxes ou souhaitent y rentrer.

Pendant toute la durée de la course, dans les stands et dans la voie des stands, en dehors de la zone technique prévue par l'organisateur, il est formellement interdit d'utiliser un moyen de levage automatique de la voiture. Toutes opérations de levage de la voiture devront être réalisées manuellement.

### 3.17 Eclairage et numéros pour les 25 Heures :

Les numéros de course apposés sur les véhicules doivent être visibles en tout temps. Toute irrégularité sera sanctionnée par un arrêt obligatoire au stand jusqu'à réalisation complète de l'obligation.

Sont autorisés au maximum :

1. Deux phares longue portée d'un diamètre maximum de 160 mm et d'une puissance maxi de 55 Watts. (Ampoules Type H3)
2. Deux phares anti-brouillard ou de route d'un diamètre maximum de 140 mm et d'une puissance de 55 Watts. (Ampoules Type H4)
3. Deux phares de virage rectangulaire d'une surface maximum de 140 mm X 45mm et d'une puissance maxi de 55Watts. (Ampoules Type H3)

**Les phares au Xenon sont proscrits** ainsi que tout système permettant d'augmenter la puissance de l'éclairage. Si un autre système d'éclairage est autorisé pour les 25 heures, il sera défini par la publication d'un additif. L'usage intempestif des phares dits de longue portée est strictement interdit. Cet usage sera considéré comme un comportement anti-sportif.

L'annexe III – additif 1 est validée pour toutes les versions de la VW Fun Cup.

L'emplacement des phares longue portée n'est permis que sur la barre avant, fixée sur les anneaux de fixation du capot. Un tendeur anti-vibrations est autorisé.

En aucun cas, il n'est autorisé d'éteindre les phares du véhicule lorsque celui-ci est en piste et que la procédure de nuit est ouverte. Tout constat sera suivi d'un rapport auprès du collège des Commissaires Sportifs et sanctionné d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse. Sur piste, pendant les procédures de nuit, il faut au grand minimum un point lumineux avant et un point lumineux arrière en fonction. Si une voiture roule sans cette obligation, elle sera obligée de rentrer dans son stand pour réparation.

**Les systèmes d'appel de phares type « Flash Light » sont interdits.**

## **Article 4. Officiels.**

<u>Promoteur du meeting</u>	Marc Van DALEN	Lic.	3063
<u>4.1 Direction de course :</u>			
Directeur d'épreuve et de courses	Laurent VOOGT	Lic.	1426
Directeurs d'épreuve adjoints :	Jean-Luc GELDERS	Lic.	2167
	Bernard DELVENNE	Lic.	2398
Directeurs de Course VW Fun Cup	Pierre DELETTRE	Lic.	0576
	Marc DUEZ	Lic.	2515
Directeur de Course BGDC	Bernard DELVENNE	Lic.	2398
Directeurs de Course adjoint BGDC	Nicolas DUBOIS	Lic.	3036
	Iwan DELHEZ	Lic.	2929

<u>4.2 Secrétariat de l'épreuve:</u>	1 <sup>er</sup> étage Pit Building (local 115)		
	Valérie DEBACKER	Lic.	1991
	Nathalie DAUBREME	Lic.	3183
	Vanessa BOUCHAT	Lic.	3117
<u>4.3. Commissaires sportifs:</u>			
Président	Etienne MASSILLON	Lic.	0487
Membres :	Ronald BARBIÈRE	Lic.	1954
	Pascal NOTELAERS	Lic.	1242
	Alexandre MAGIS	Lic.	3206
	Jan DHONDT	Lic.	2385
	Georges VANDENDRIESSCHE	Lic.	0427
Stagiaire	Wim COOLS	Lic.	3589
<u>4.4 Commissaires techniques:</u>			
Chef de File	Victor HOUBART	Lic.	2599
<u>4.5 Service Médical:</u>	Dr. TELLINGS	Lic.	1257
<u>4.6 Service de chronométrage:</u>	Tour Chronométrage du circuit. Michael GOBLET (RIS Timing)	Lic.	2373
<u>4.7 Commissaires de piste :</u>	CNCR		
Chef de file :	Georges HEYNEN	Lic.	2517
<u>4.8 Commissaires de stands :</u>	CNCS		
Chef de File :	Thierry JACOBS	Lic.	0066
<u>4.9 Sécurité :</u>	Johan AERTS	Lic.	1709
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>	Michel De BACKER	Lic.	2930
	Jean-Pierre VANSANT	Lic.	3624
	Roland DEBANDE	Lic.	3478
	Michel De RUYDTS	Lic.	2810
	Benjamin HORLEZ	Lic.	3484
<u>4.11. Responsable Paddocks :</u>	Thierry De Bonhome & Protection Unit		
<u>4.12. Permanence Paddocks :</u>	Thierry De Bonhome		

Les officiels des séries annexes seront communiqués par les promoteurs des séries.

## **Article 5. Timing de l'épreuve & gestion du meeting.**

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code

5.1 Welcome d'accueil. Hôtel de la Source – Route du Circuit n°22  
4970 Francorchamps - 087/79 58 00  
Entrée du circuit de Francorchamps – Côté virage de la Source.

5.2 Départ des épreuves. Les procédures de départ seront données lors du briefing.

### 5.3 Ouverture du paddock.

Le mercredi 04 juillet à partir de 10.00 heures, la zone F1 ne sera pas disponible avant 20h00. **Aucune entrée possible AVANT 10 HEURES.**

### **Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.**

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

### **Article 7. Assurance.**

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière. Numéro de la police : 730.261.439 AXA

### **Article 8. Divers.**

8.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la direction de course, pitlane F1. Pendant les premiers tours d'essais libres, l'emplacement exact de la Direction de course sera montré aux pilotes. Les sanctions seront diffusées via le réseau des écrans sur les pages de classement.

8.2 Le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs

8.3 Droit de réclamation : Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €  
Droits d'appel : Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : 2000 €  
Le montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000€

8.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

### **8.5 Grille de départ des 25 Heures :**

Si le nombre de voitures Monoplaces est supérieur à 92, les voitures Bi-Places prendront le départ depuis la zone des stands F1 pour monter en piste à la Source 10 secondes après le passage de la dernière monoplace roulant à allure normale. Les Bi-Places pourront embarquer des passagers pour autant que les pilotes soient reconnus aptes par le RACB à véhiculer des passagers. Ils disposeront d'un bracelet spécial « pilote biplace » et auront signé la charte RACB. Lorsque les Bi-Places rejoignent le feu rouge dans la voie des stands au pied du Raidillon, elles doivent emprunter la voie de droite afin que pilote et le passager fassent l'objet d'un contrôle. Les Bi-Places sont autorisées à rouler jour et nuit. Le directeur de course se réserve le droit, à tout moment, de les arrêter à leur stand, signalé par le panneau noir avec écriture blanche « BI PLACES IN », s'il estime que les conditions de course ne sont pas réunies pour la pratique du

sport automobile avec passager. Après avoir débarqué les passagers, les voitures avec le pilote seul à bord pourront reprendre la piste. A ce moment, elles respectent les consignes normales.

8.6 La durée de conduite maximum, arrêts compris sera de trois heures. La durée totale de conduite par pilote sera de dix heures.

### 8.7 Voitures Guest et équipages

Des voitures Corporate pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.

### **RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ « FAIR PLAY », VOUS Y GAGNEREZ TOUS**

Le présent règlement a été approuvé par le RACB Sport.

Visa numéro :                    en date du **xx/xx/2018**

**La note du SRI suivante est de stricte application. Une amende de 300€ sera infligée au team pour chaque infraction.**



E-mail : incendie@stavelot.be

<p><b>SRI STAVELOT</b> Route de Malmedy, 17 B – 4970 – STAVELOT Tél. 080/88.02.42                    Fax 080/88.01.39</p> <p>Objet : Sécurité contre l'incendie - prescriptions paddocks</p> <p><b><u>Transport et transvasement des matières inflammables :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la quantité totale transportée ne peut dépasser 240l par unité de transport</li> <li>▪ récipients métalliques d'une capacité maximale de 60 litres et solidement arrimés</li> <li>▪ présence obligatoire d'un accompagnant équipé d'un extincteur (6 kg poudre ou 6 l mousse)</li> <li>▪ pas d'éléments combustibles à proximité de l'hydrocarbure transporté (p.ex. pneus)</li> <li>▪ interdiction de fumer, de produire du feu ; s'éloigner des objets en ignition, étincelles, soudures...</li> <li>▪ les récipients vides ou pleins seront toujours fermés</li> <li>▪ le transport se fera dans un véhicule utilitaire conçu pour le chargement</li> <li>▪ une bonne connexion électrique entre le récipient métallique et la terre avant le remplissage ou la vidange de ce dernier ; lors de ces opérations les récipients seront préalablement déchargés du véhicule</li> <li>▪ il est interdit de pénétrer dans la partie chargement d'un véhicule couvert transportant des liquides inflammables avec des appareils d'éclairages portatifs autres que ceux qui sont conçus et construits de façon à ne pouvoir enflammer les vapeurs inflammables qui auraient pu se répandre à l'intérieur</li> </ul> <p>Si le transport se fait par attelage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le véhicule tracteur doit être à même de tracter et freiner</li> </ul>	<p><b>SRI STAVELOT</b> Route de Malmedy, 17 B – 4970 – STAVELOT Tél. 080/88.02.42                    Fax 080/88.01.39</p> <p>Subject: Fire safety - paddock requirements</p> <p><b><u>Transportation and transferral of flammable materials:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ the total quantity transported must not exceed 240l per unit of transportation</li> <li>▪ use securely closed metal containers with a maximum capacity of 60 litres</li> <li>▪ compulsory presence of an assistant equipped with an extinguisher (6 kg powder or 6 l foam)</li> <li>▪ no combustible items within proximity of transported hydrocarbon (eg. tyres)</li> <li>▪ no smoking or naked flames; keep away from ignited items, sparks, welding, etc.</li> <li>▪ containers must be kept closed at all times whether empty or full</li> <li>▪ transportation must be made in a utility vehicle designed for carrying loads</li> <li>▪ correct electrical connection between the metallic container and earth before filling or emptying; during such operations the containers must be unloaded from the vehicle in advance</li> <li>▪ it is prohibited to enter the unloading area of a covered vehicle transporting flammable liquids with mobile lighting equipment other than that designed and built to avoid igniting flammable vapours which may have been released within the interior</li> </ul> <p>Where the transportation is made by towing:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ the towing vehicle must be capable of towing and</li> </ul>
---	---



la charge

- les bandages de la remorque seront adaptés au type de sol rencontré ainsi qu'aux vitesses atteintes par le véhicule tracteur
  - le crochet d'attelage et l'attache remorque seront approuvés CE
  - une chaîne ou un câble de sécurité solidaire au timon de la remorque reliera le crochet d'attelage
  - chaque fût sera arrimé individuellement
- un commissaire technique ou un juge de faits sera présent durant le temps d'ouverture des pompes pour contrôler le respect de ces règles de sécurité et sanctionner en cas de non respect

**Manipulation de fuel dans le stand :**

- pompes à main, pneumatiques ou électriques antidéflagrantes. PAS de batteries
- présence obligatoire d'un surveillant équipé d'un extincteur et situé à 2 mètres du refueling
- vêtements anti-feu pour les personnes situées à moins de 2 mètres
- veiller à la stabilité et à la mise à la terre des tours de ravitaillement
- présence obligatoire de produit minéral absorbant dans le stand - jamais d'eau
- présence obligatoire de 2 extincteurs (6 kg poudre ou 6 l mousse) dans chaque stand

**Interdiction de fumer ou de flamme nue :**

- dans toute la zone ceinturant le camion citerne
- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres à l'arrière des stands
- au-dessus des stands (loges, mezzanines)

**Interdiction de bonbonnes L.P.G. :**

- dans la pitlane, dans les stands et à moins de 5 mètres de l'arrière des stands
- dans aucun véhicule (autorisé dans les chapiteaux et sous auvents)

**Interdiction d'occuper les dégagements :**

- tous les dégagements routiers des paddocks
- le dégagement de 1 mètre de largeur derrière les stands
- N.B. : autorisé derrière les stands : plateau de camion si baissé  
banderoles délimitant le stand si aisément franchissables

**Conformité des installations électriques ou de gaz :**

- obligation de respect des normes
- protection des lignes électriques ou conduites de gaz.

Lt. Guy CLOSE,  
Chef de Corps f.f.

braking the load

- the tyres of the trailer must be suited to the type of ground in question and to the speeds reached by the towing vehicle
- the towing hook and trailer attachment must be CE approved
- a safety cable or chain secured to the trailing arm must be used to connect the towing hook
- each barrel must be individually secured
- a technical steward or assessor must be present while the pumps are opened to ensure that these safety regulations are observed and sanction those in breach.

**Handling fuel within the stand:**

- hand pumps, pneumatic pumps or explosion-proof electrical pumps. NO batteries
- compulsory presence of a supervisor equipped with an extinguisher and located 2 metres from the refuelling point
- fire-resistant clothing to be worn by persons located within 2 metres
- ensure stability and earthing of refuelling towers
- compulsory presence of absorbent substance in the stand - never water
- compulsory presence of 2 extinguishers (6 kg powder or 6 l foam) in each stand

**No smoking or naked flames:**

- in the entire area around the tanker lorry
- in the pit lane, in the stands, and within 5 metres of the back of the stands
- above the stands (lodges, mezzanines)

**No LPG canisters:**

- in the pit lane, in the stands, and within 5 metres of the back of the stands
- in any vehicle (authorised in marquees and under awnings)

**No occupation of clearances:**

- all paddock road clearances
- the 1-metre wide clearance behind the stands
- N.B. authorised behind stands: lorry platform if lowered  
ribbons marking the limits of the stand if easily crossed

**Conformity of electrical or gas installations:**

- obligation to meet standards
- protection of electrical or gas supply lines.

Lt. Guy CLOSE,  
FF Commanding Officer